

L'actualité du Sport Scolaire, septembre 2019 // Métropole

Un dossier réalisé pour faire le bilan de l'année écoulée et attirer l'attention sur les points de vigilance pour l'année à venir. Un dossier pour montrer que le SNEP-FSU agit concrètement pour le développement du sport scolaire !

UNE RENTREE SOUS TENSION

Comme la Fonction Publique dans son ensemble, le secteur de l'éducation subit de plein fouet les réformes menées tambour battant par le gouvernement : jour de carence, gel du point d'indice, modification du statut des fonctionnaires, fermetures de postes, projet de réforme des retraites, etc. et spécifiquement pour l'EPS : après le DNB, les réformes lycée et leurs nouveaux programmes EPS sans référentiels nationaux pour les examens, l'abaissement des horaires en LP, le plan « aisance aquatique », l'appel à projet « Cours le matin, EPS et sport l'après-midi », ...

Les mobilisations ont été nombreuses, diverses et parfois radicales : motions et boycotts dans les CA d'établissement, communiqués de presse, manifestations, interpellations des députés et sénateurs, grèves - y compris celle de la surveillance des examens ou la rétention des notes.

Malgré cela, le MEN poursuit sans relâche son projet « bulldozer » de transformation, sans prêter la moindre attention aux avis de celles et ceux qui devront le mettre en oeuvre !

JM Blanquer a reçu les syndicats le 26/09/19 et affirmé sa volonté d'un dialogue social plus constructif... mais les doutes et les incertitudes sont encore grands et nous mesurerons aux actes, la véracité de cette « nouvelle » méthode !

« ECOLE DE LA CONFIANCE » ? ... QUID DU « SPORT SCOLAIRE DE LA CONFIANCE » ?

La subvention du MEN : elle reste la même alors que nous avons toujours plus de licencié-es et plus de rencontres et manifestations UNSS à organiser.

Les forfaits AS : à Aix, Nice, Toulouse les forfaits AS sont mis à mal avec des calculs fantaisistes pour les DGH ou à partir du nombre de licencié-es. A Nantes, le rectorat propose de partager le forfait entre 2 établissements.

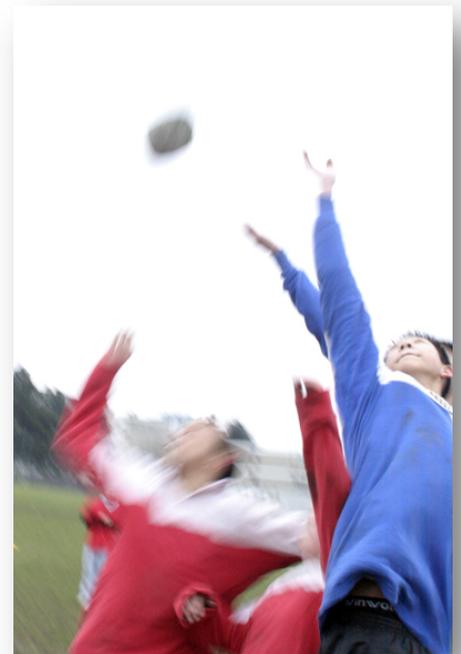
Les mercredis après-midis : alors qu'on compte déjà 30% des lycées et 42% des LP avec des cours, la complexité des EDT avec la réforme des lycées va probablement aggraver la situation.

Etc, etc.

LE SNEP-FSU DEFENDRA ET PROMOUVRA TOUJOURS LE SERVICE PUBLIC DU SPORT SCOLAIRE

N'en déplaise aux « rabats-joie » et « grippe-sous », nous continuerons à nous mêler de ce qui nous regarde et à aider les collègues, les AS et les élèves pour que leurs droits soient respectés et que des moyens suffisants soient attribués.

nathalie.francois@snepfusu.net



BIENVENUE !

Comme à chaque rentrée, des équipes EPS, des districts et parfois des services UNSS ont été modifiés. Si nous avons eu l'occasion en juin dernier de remercier celles et ceux qui nous quittaient pour rejoindre un nouveau poste ou pour faire valoir leurs droits à la retraite, c'est aussi très chaleureusement que nous accueillons tous les nouveaux collègues qui arrivent, avec une attention particulière pour les fonctionnaires stagiaires

CE QUI VA MARQUER LA RENTRÉE ET CETTE ANNEE SCOLAIRE

LES ELECTIONS UNSS : Les instances de l'UNSS vont être renouvelées du niveau départemental au niveau national. La 1ère étape des élections concerne **les comités directeurs des AS qui devront être installés dès octobre et voteront pour leurs représentants en novembre**. Pour montrer notre attachement au sport scolaire et participer activement à son fonctionnement démocratique, ces élections sont un moment à ne pas rater ! (voir pages 3 et 4)

RETOUR SUR L'AG DU 21 MAI 2019¹

QUELQUES DONNEES CHIFFREES POUR L'ANNEE 2017-2018

Avec 1,2M de licencié-es, ce sont 23,74% d'élèves qui s'engagent à l'UNSS. Parmi les licenciés on dénombre 41,3% de filles et 23,6% de jeunes officiels toutes fonctions confondues. 250 000 rencontres et manifestations sont organisées sur tout le territoire et 27,75% des AS amènent au moins une équipe en phase finale des championnats de France. Ces résultats traduisent l'engagement de tous les acteurs du sport scolaire et justifient l'exigence que porte le SNEP-FSU en termes de moyens matériels, humains et financiers pour qu'il continue à se développer.

LES BUDGETS SONT REVELATEURS DES POLITIQUES

Le budget 2018 n'aura décidément pas été favorable pour les AS et le plus grand nombre des licenciés-es. Malgré le maintien des subventions du MEN (3,8M€ dont les salaires des DNA) et des Conseils Régionaux (3M€) ; l'augmentation de celles du Min.des Sports (+70 000€ ; soit un peu plus d'1M€) et des Conseils Départementaux (+460 000€ ; soit 4,6M€) et surtout l'apport des licences (+200 000€ ; soit 12M€), l'exercice 2018 enregistre un solde négatif de 225 000€ (pour un budget de 33M€).

Certes les subventions CDNS ont diminué (-300 000€) et certains partenariats ne sont pas arrivés (-470 000€) mais l'UNSS aurait pu « tenir le budget » tel qu'il avait été prévu. Mais c'était sans compter avec le dépassement de certaines lignes budgétaires dont la communication (+325 000€ ; soit près de 61% de plus), les compétitions internationales (+215 000€) et les manifestations promotionnelles (+90 000€).

Au final, **ce sont donc les crédits d'animation (19 250 000€) qui ont servi de variable d'ajustement**, particulièrement ceux destinés aux rencontres jusqu'au niveau régional avec moins 670 000€/aux prévisions ! Pas étonnant donc, mais fort regrettable, que les services régionaux aient vu leurs crédits d'animation 2018 amputés de dizaines de milliers d'euros par rapport à l'année précédente !

BUDGET PREVISIONNEL 2019 Une architecture modifiée et des crédits d'animation revus à la hausse

Le SNEP-FSU a été partiellement entendu avec le choix d'augmenter les crédits d'animation (surtout les crédits régionaux avec 20,5M€), de réorienter une partie de la « comm » vers les manifestations promotionnelles et de poursuivre l'effort sur les

dépenses de fonctionnement, particulièrement de la DN de l'UNSS. Pour autant, le budget UNSS 2019 (33M€, quasi identique à 2018) reposera une nouvelle fois sur les AS et les familles avec un apport supplémentaire de 600 000€, l'effet des + 10% jouant à plein en 2019, portant ainsi les entrées licences à 12,6M€.

L'UNSS compte sur les mêmes subventions du Min.des sports (1M€), des Conseils Départementaux, Régionaux et Mairies (8M€ au total) et du CNDS (1,1M€).

Mais le SNEP-FSU attendait du MEN qu'il fasse lui aussi un « pas » de plus en augmentant sa subvention, or il la maintient à l'identique soit 3,8M€ (salaires des DNA compris). A noter d'ailleurs que celle-ci n'a bougé qu'à la marge depuis 2010 tandis que le nombre de licenciés-es, le nombre de rencontres et le coût des transports n'ont cessé d'augmenter sur cette même période.

Le SNEP-FSU et les élu-es des AS se sont abstenus sur les réalisations budgétaires 2018 et sur le budget prévisionnel 2019, tandis que TOUS les autres membres de l'AG leur ont donné un vote favorable.

¹Voir toutes les interventions du SNEP-FSU à l'AG : www.snepfusu.net/sportsco/instances.php



Le Fonds de solidarité, une fausse bonne idée

Quelles sont les AS qui ont déposé un dossier cette année ?

- 1 AS sur 5 avait déjà bénéficié d'une aide l'année précédente et/ou celle d'avant,

voire même déjà 2 fois...

- 1 AS sur 5 est une AS de LP (19,4%, 21% l'an dernier)
- 1 AS sur 4 est en zone rurale (24,9%, 21,5% l'an dernier)
- 1 AS sur 3 est dans un EPLE de l'éducation prioritaire (31,2%)
- Pour 1 AS sur 5, il existe au moins une section sportive scolaire dans l'EPLE (21,9%)

Sur les 237 demandes d'aide (218 en 2018 ; 178 en 2017 ; 162 en 2016), 179 ont été reçues favorablement. L'aide moyenne accordée est de 335€ comme l'an dernier. A noter qu'elle était de 413€ en 2016-2017 quand le montant du fonds était de 50 000€ contre 60 000€ depuis deux ans...

Comme quoi, même en l'augmentant, **le fonds de solidarité, avec lequel le SNEP-FSU est toujours en profond désaccord, n'est pas la solution !!!**



Questionner, expérimenter et contribuer au développement du sport scolaire de demain

Quelque 500 enseignants d'EPS, cadres de l'UNSS, de l'USEP et du comité paralympique ont eu l'occasion de se rencontrer et d'échanger en novembre dernier lors du « GRAND ANGLE SPORT SCOLAIRE » au colloque organisé par le SNEP-FSU. La place des filles, le handicap, la liaison inter cycles, les activités artistiques, la construction des règlements, les liens avec le mouvement sportif ou encore l'exposé de pratiques originales et/ou innovantes développées dans les AS ont été au cœur des réflexions sur les contenus, l'organisation et le fonctionnement du sport scolaire et du caractère paradoxal et original de son unité/diversité. Parce que les expériences partagées ne font qu'enrichir chacun d'entre nous, le SNEP-FSU éditera prochainement un bulletin spécial sur ce temps du colloque. En attendant, vous pouvez retrouver toutes les interventions et présentations sur notre site <http://www.snepfusu.net/ColloqueEPS2018/les-actes-du-colloque-2/>

Elections UNSS

c'est cette année!

LES INDISPENSABLES



Le forfait d'AS n'est pas « insécable » c'est-à-dire qu'il ne peut être partagé entre plusieurs établissements et ne peut être inférieur à 3h. Il est réglementairement attaché à l'enseignant (cf. décret du 07/05/14, et NS du 21/03/16) et non pas au nombre de postes à titre définitif, ni au nombre d'heures d'EPS ni au nombre d'élèves inscrits à l'AS.

- 3h pour TOUS les enseignants d'EPS : temps complet, temps partiel, TZR, poste à cheval, contractuels et pour les stagiaires « plein temps ».
- 3h sur le 1^{er} semestre pour les 650 stagiaires « mi-temps » (c'est mieux qu'en 2018 avec 630 postes au CAPEPS mais moins bien qu'en 2017 avec 800 postes). Rappel : le SNEP-FSU porte le mandat d'un retour au forfait 3h sur toute l'année pour les stagiaires.

Vous n'avez pas le forfait ? N'attendez pas, contactez immédiatement le SNEP-FSU !

Le mercredi après-midi

La réforme des lycées n'impose pas plus qu'avant de positionner des cours le mercredi après-midi. **La NS du 21/03/2016 fait toujours référence.** Elle précise : « dans tous les établissements, le chef d'établissement veille, en lien avec les enseignants d'EPS animateurs d'AS, à ce que les meilleures conditions soient réunies pour le déroulement des activités organisées dans le cadre du sport scolaire. La libération du mercredi après-midi, comme temps dévolu aux activités de l'association et aux compétitions organisées par l'UNSS est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du sport scolaire. ». **Utilisons-là pour qu'aucun mercredi ne soit confisqué aux élèves.**

Mémo de rentrée des secrétaires et trésoriers d'AS

- Affilier rapidement l'AS
- Assurer l'AS, vérifier les contrats et garanties en cas de location de minibus
- Préparer les demandes de subventions
- Assister le président d'AS pour la préparation de l'AG et la mise en place du comité directeur
- Déclarer tout changement des dirigeants (président, secrétaire, trésorier) à la préfecture et à la DSDEN

Voir aussi les guides UNSS sur notre site
NB : une licence est valable jusqu'au 30 octobre de l'année suivante.

Le CA peut voter une subvention à l'AS

Cf. circulaires des 25/10/96 et 25/04/02, décret du 26/10/12. Penser à présenter le bilan financier de l'AS en CA.

Le guide du/de la président-e d'AS

Mis à jour en juin 2019, il est à retrouver sur notre site à la rubrique présidence de l'AS.

JNSS le 25 septembre 2019

Sur la thématique de l'interculturalité et placée au cœur de la semaine européenne du sport (EWOS), la JNSS pourrait aussi être l'occasion de mettre en avant l'originalité et les réussites du « sport scolaire à la française » et de ses AS.

Et si vous inscriviez votre AS à la Journée Européenne du sport scolaire (ESSD)*

pour participer à la promotion de la pratique sportive dans les écoles des pays d'Europe ?
Pour s'inscrire : www.essd.eu/fr/registration/ ou depuis le site sport scolaire du SNEP-FSU.

*Journée à l'initiative de EUPEA (association regroupant des syndicats et des associations d'enseignants d'éducation physique de 30 pays d'Europe, dont le SNEP-FSU).

Organisées tous les 4 ans, elles permettent d'élire les représentants des AS (les élus des AS) dans toutes les instances de l'UNSS.

Les comités directeurs des AS éliront les élus des AS dans les CD UNSS puis les CD UNSS éliront les élus des AS dans les CR UNSS, enfin les élus des AS des CR UNSS éliront celles et ceux qui siègeront à l'AG nationale de l'UNSS.

Il s'agit d'un moment important pour le fonctionnement démocratique des AS et de l'UNSS à ne pas rater !

LES COMITES DIRECTEURS DES AS AURONT A VOTER POUR ELIRE LEURS REPRESENTANTS AU CD UNSS.



Ce qu'il faut savoir :

1- DÈS LA RENTREE : **informer** le chef d'établissement-président de l'AS de la tenue des élections et des modalités concernant l'AS (la NS parue au BO du 29 août 2019¹).

2- DE SEPTEMBRE A MI-OCTOBRE : le président de l'AS réunira l'AG² qui sera l'occasion de **mettre en place le comité directeur de l'AS²** dont la composition varie selon le type d'établissement et le nombre d'enseignants d'EPS animant cette AS dans le cadre du forfait de 3h :

a) dans les collèges et LP il se compose pour 1/3 du chef d'établissement et des enseignants d'EPS ayant le forfait AS ; pour 1/3 de membres de la communauté éducative dont au moins 1 parent d'élèves ; pour 1/3 d'élèves licenciés (voir ex. page 4).

b) dans les lycées et LPO il se compose pour 1/4 du chef d'établissement et des enseignants d'EPS ayant le forfait AS ; pour 1/4 de membres de la communauté éducative dont au moins 1 parent d'élèves ; pour 1/2 d'élèves licenciés (voir ex. page 4).

3- DU 6 AU 22 NOVEMBRE 2019 : Le président de l'AS réunira le comité directeur et portera à la connaissance de ses membres les listes candidates et leur profession de foi. **Tous les membres du comité directeur de l'AS voteront pour une liste complète de 6 noms.** Le président de l'AS transmettra, au plus tard le 25 novembre 2019, les résultats à l'IA-DASEN et au Directeur Départemental UNSS.

Le calcul des résultats définitifs devra être réalisé au plus tard le 6 décembre 2019. Les noms des 6 nouveaux élus des AS au CD UNSS (3 titulaires et 3 suppléants) seront alors connus.

Le SNEP-FSU soutient les listes

« Le sport scolaire, un droit pour tous et toutes ! »

A consulter sur le site sport scolaire du SNEP-FSU

¹ NS encadrant les élections

² art R 552-2 du code de l'éducation : il précise qui sont les membres de l'AG ainsi que les règles de composition des comités directeurs des AS.

Des doutes ? Besoin d'aide ? Contactez le SNEP-FSU



www.snepfsu.net <http://www.snepfsu.net/sportsco/index.php>



PAROLE AUX ELUS DES AS NATIONAUX DE LA LISTE

« LE SPORT SCOLAIRE, UN DROIT POUR TOUS ET TOUTES »

LISTE SOUTENUE PAR LE SNEP-FSU

Qui sommes-nous ? Nous sommes 30 élu-es nationaux (15 titulaires et 15 suppléants), tous issus des listes départementales et régionales « Le sport scolaire, un droit pour tous et toutes » soutenues par le SNEP-FSU. Nous nous sommes efforcés de constituer une liste à parité et permettant la représentation du plus grand nombre de territoires et types d'établissement. Nous sommes coordonnateurs de district, responsables d'activité, animateurs d'AS, tous militants du sport scolaire au quotidien avec l'ambition de porter au mieux les revendications des AS de toute la France. 15 d'entre nous siègent à l'AG de l'UNSS et 5 aux 2 CA annuels.

Que défendons-nous ? Nous nous attachons à **faire remonter les préoccupations des AS de terrain** car nous déplorons de plus en plus une déconnexion entre les choix de la direction nationale de l'UNSS et la vie des AS à l'échelon local. Nous nous sommes d'ailleurs abstenus sur le vote du rapport général 2017-2018 lors de la dernière AG car nous considérons que les événements internationaux prennent une place trop importante au regard des quelques lignes sur les rencontres de districts qui mobilisent pourtant la grande majorité des licenciés. Nous rapportons à l'UNSS nationale les difficultés des AS, qu'elles soient financières (coûts du contrat, des transports, des championnats de France) ou organisationnelles (cours le mercredi après-midi, accès aux installations sportives...) mais également toutes les belles réussites issues des dynamiques locales.

Nous nous sommes toujours opposés au fonds de solidarité national car nous estimons qu'il ne résout pas les difficultés financières des AS, en particulier celles des LP et des petits collèges ruraux. **Nous continuons à demander le retour à la prise de licence individuelle ou a minima la généralisation à tous les LP de la mesure de division par 2 du contrat pour les collèges REP+ et les LP de l'éducation prioritaire.** Lors du CA du 5 avril et de l'AG du 21 mai 2019, nous nous sommes abstenus sur le vote du budget réalisé 2018, nous considérons que les dépassements budgétaires de la communication et des événements internationaux et nationaux ne sont pas acceptables. De la même façon, nous nous sommes abstenus sur le budget prévisionnel 2019 car nous nous interrogeons sur la possibilité de sa réalisation au regard des coûts des compétitions et de la diminution des subventions des collectivités locales.

Nous nous attachons à défendre la démocratie dans l'UNSS à tous les niveaux. **Nous insistons pour que les 2 CD UNSS et les 2 CR UNSS annuels se tiennent partout sur le territoire.**

Nous défendons une construction collective des projets et des programmes de l'UNSS et nous demandons que les commissions mixtes nationales (CMN) prennent davantage en compte les remontées des commissions mixtes départementales et régionales (CMD et CMR).

Nous persistons à revendiquer des moyens auprès de l'UNSS pour informer les AS de l'exercice de nos mandats. Depuis plusieurs années nous réalisons une lettre des élus des AS qui regroupe nos interventions en CA et à l'AG. Malheureusement, nous avons des difficultés à vous faire parvenir ces comptes rendus ! Nous remercions les élus des AS des CD UNSS et CR UNSS ainsi que les coordonnateurs de districts qui voudront bien les relayer dans leurs territoires.

Nombre d'entre nous seront à nouveau candidat-es pour les prochaines élections. D'autres viendront compléter nos listes toujours avec la même volonté de représenter au mieux les AS, de faire remonter leurs besoins et de contribuer aux évolutions du sport scolaire.

Mélanie PELTIER,
pour les élu-es des AS nationaux de la liste « Le sport scolaire, un droit pour tous et toutes »

Pour élargir la communication auprès des AS, nous avons décidé de créer :

⇒ Un site élus des AS nationaux :

www.elusdesasunss.wixsite.com/elusdesasunss

⇒ Une adresse mail : elusdesasunss@gmail.com

⇒ Une page Facebook : www.facebook.com/Elus-des-As-nationaux-483328758736565/?ref=bookmarks

MEMO ELECTIONS

Septembre - Octobre 2019 : le président de l'AS réunit l'AG et installe le comité directeur.

Novembre 2019 : Les AS, via leur comité directeur, participent à la 1^{ère} phase des élections.

Sont électeurs tous les membres du comité directeur de l'AS (élèves compris).

La composition du comité directeur d'une AS est précisée à l'art R 552-2 du code de l'éducation

Ses membres sont répartis en 3 groupes

Le président de l'AS et les enseignants d'EPS ayant le forfait AS dans l'EPL (A)

Des membres de la communauté éducative dont au moins un parent d'élèves (B)

Des élèves (C)

La part représentée par chacun des groupes dépend du type d'établissement

Collèges et LP : A = 1/3 ; B = 1/3 ; C = 1/3

Lycées (LGT et LPO) : A = 1/4 ; B = 1/4 ; C = 1/2

Ex. pour une AS de collège avec 5 enseignants d'EPS ayant le forfait AS dans l'EPL

Le comité directeur comprendra 18 membres :

- A = 6 (le président d'AS + les 5 enseignants d'EPS, soit 1/3 des 18 membres)

- B = 6 (des membres de la communauté éducative dont au moins 1 parent d'élèves, soit 1/3 des 18 membres)

- C = 6 (des élèves, soit 1/3 des 18 membres)

La liste électorale comprendra donc 18 noms.

Ex. pour une AS de lycée avec 6 enseignants d'EPS ayant le forfait AS dans l'EPL

Le comité directeur comprendra 28 membres :

- A = 7 (le président d'AS + les 6 enseignants d'EPS, soit 1/4 des 28 membres)

- B = 7 (des membres de la communauté éducative dont au moins 1 parent d'élèves, soit 1/4 des 28 membres)

- C = 14 (des élèves, soit 1/2 des 28 membres)

La liste électorale comprendra donc 28 noms.